

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

A.Gt 22-06-2001

M.B. 30-06-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 97, 98 et 99;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 1998 portant désignation des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Vu les propositions du Comité de concertation de l'enseignement confessionnel et du Comité de concertation de l'enseignement non confessionnel,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire confessionnel :

- 1° M. Paul Barthélemy, rue des Ecoles 13, 6230 Pont-à-Celles;
- 2° M. Jean-Guy Noël, rue des Cytises 31, 4460 Bierset;
- 3° M. Robert Noirhomme, rue de la Baronne 6, 6900 Marche-en-Famenne;
- 4° M. Daniel Salomon, rue de la blommerie 36, 7700 Mouscron;
- 5° M. Joseph Wollseifen, rue Neuville 38, 4877 Olne.

Article 2. - Sont désignés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours visé à l'article 1^{er} :

- 1° M. Maurice Dans, rue de Voroux 15, 4340 Fooz;
- 2° M. Christian Deconinck, rue G. Vandenberghe 27, 1070 Bruxelles.
- 3° Mme Françoise Demey, rue du Veneur 122, 7830 Gray;
- 4° M. Jean-Marie Demousier, rue de Fosses 127, 5060 Sambreville;
- 5° M. Joseph Lempereur, rue Niton 20, 4623 Magnée.

Article 3. - Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire non confessionnel :

- 1° Mme Irène Hody, rue du Commerce 14, 4100 Seraing;
- 2° Mme Yolande Mendes Da costa, clos des Queutrelles 7, Sart-Messire-Guillaume, 1490 Court-Saint-Etienne;
- 3° M. Jean-Louis Bouxin, rue des Remparts 35, 6030 Marchienne-au-Pont;
- 4° M. Jean-louis Dambiermont, quai Saint-Léonard 80, 4000 Liège;
- 5° Mme Maryse Stengele, avenue de Rohan 29, 1420 Braine-l'Alleud.

Article 4. - Sont désignés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours visé à l'article 3 :

- 1° Mme Maguy Hodeige, rue hazinelle 2, 4000 Liège;
- 2° M. Jacques Lefere, rue des Minimes 87-89, 1000 Bruxelles;
- 3° Mme Jacqueline Marneffe, rue des Palmiers 18, 1150 Bruxelles;
- 4° M. Claude Blanchard, rue des Remparts 35, 6030 Marchienne-au-Pont;
- 5° M. Michel Delbushaye, plateau d'Hastedon, 5002 Namur.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2000.



Article 6. - Le Ministre ayant l'Enseignement secondaire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

